



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-troisième session

Points 2 et 9 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie
et l'intolérance qui y est associée – suivi et application
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

Synthèse des résultats de la réunion-débat de haut niveau sur la façon dont les valeurs de la réconciliation, de la paix, de la liberté et de l'égalité raciale peuvent contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme, organisée à l'occasion de la Journée internationale Nelson Mandela

Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 20/18 du Conseil des droits de l'homme, fournit une synthèse des résultats de la réunion-débat de haut niveau sur la façon dont les valeurs de la réconciliation, de la paix, de la liberté et de l'égalité raciale peuvent contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Cette réunion-débat de haut niveau, également appelée Réunion-débat de la Journée internationale Nelson Mandela, s'est tenue le 21 septembre 2012. Les participants ont examiné comment les valeurs de réconciliation, de paix, de liberté et d'égalité raciale prônées par le Président Mandela pouvaient contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme et comment le système des droits de l'homme pourrait bénéficier de la voie suivie par le Président Mandela, qui consistait à protéger et à promouvoir les droits de l'homme sans distinction de race, de couleur ni d'origine nationale ou ethnique.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-2	3
II. Déclaration de la Haut-Commissaire	3	3
III. Déclarations des participants	4-6	4
IV. Discussions et résultats	7-10	5

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 64/13 de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 2009, qui a proclamé le 18 juillet Journée internationale Nelson Mandela devant être célébrée chaque année à compter de 2010, et conformément à la résolution 20/18 du Conseil des droits de l'homme, en date du 6 juillet 2012, le Conseil a tenu une réunion-débat sur la façon dont les valeurs de la réconciliation, de la paix, de la liberté et de l'égalité raciale pouvaient contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 4 de la résolution 20/18 susmentionnée, dans lequel le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'établir et de présenter au Conseil des droits de l'homme, à sa vingt-troisième session, une synthèse des débats tenus au cours de la réunion organisée à l'occasion de la Journée internationale Nelson Mandela.

2. La réunion-débat a été ouverte par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Navanethem Pillay, suivie de trois intervenants de marque: M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), S. E. M. l'Ambassadeur Jean-Marie Ehouzou, de la délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales à Genève, et M. Andries Nel, Vice-Ministre de la justice et du développement constitutionnel de l'Afrique du Sud. Les déclarations et la discussion ont été précédées de la projection d'une vidéo présentant la vie et l'action du Président Mandela et ses interventions à l'ONU.

II. Déclaration de la Haut-Commissaire

3. Souhaitant la bienvenue aux participants, la Haut-Commissaire a fait observer que cette réunion-débat arrivait à point nommé pour rendre hommage à un dirigeant qui demeurerait unique dans sa capacité de réaliser ce à quoi aspiraient d'autres êtres humains et ce qu'ils chérissaient. La réunion-débat, a-t-elle déclaré, contribuerait à inciter les gens partout dans le monde à intégrer les valeurs de réconciliation, d'harmonie raciale, de paix et de liberté prônées par Mandela à la réalisation des droits de l'homme pour tous. La vie de Mandela témoignait vraiment de ce que la force de caractère et la persévérance pouvaient accomplir dans la vie de chacun et dans celle des nations. Pour Mandela, la Déclaration universelle des droits de l'homme justifiait le combat mené par le mouvement contre l'apartheid et constituait un idéal à atteindre une fois la liberté retrouvée. La Haut-Commissaire a exhorté les participants à garder à l'esprit, lors de leur hommage à Mandela, tous ceux qui ont été détenus arbitrairement ou n'ont pas eu droit à un procès équitable, ceux qui continuaient à souffrir de l'oppression, de la discrimination et des préjugés. La grandeur de Mandela tenait à sa capacité de mettre en adéquation ses paroles et ses actions. Sa quête résolue de la vérité, de la justice et de la réconciliation lui a fait gagner l'estime de tous, y compris de ses détracteurs. Son legs le plus important était certainement sa capacité d'édifier les institutions d'une authentique démocratie et de rester un élément fédérateur dans un pays racialement hétérogène. Elle a également noté que Nelson Mandela était un citoyen du monde exemplaire, qui croyait fermement à la justice, aux droits de l'homme et à l'égalité, et qui s'était même réconcilié avec ses persécuteurs les plus acharnés et avec ceux qui l'avaient emprisonné pendant presque trente ans. Depuis sa sortie de prison, il avait œuvré sans relâche en faveur de la réconciliation entre les Blancs et les Noirs dans la nouvelle Afrique du Sud et de l'édification d'une société multiraciale. La meilleure façon de rendre hommage à Mandela et de le remercier d'avoir été une telle inspiration pour tous était d'honorer ses valeurs et de s'efforcer de vivre d'une manière qui respecte et renforce la liberté des autres.

III. Déclarations des participants

4. M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, a exhorté les participants à revenir sur l'exemple de Mandela et sa signification pour qui vit dans le confortable monde multilatéral de Genève. Il a mis en évidence deux valeurs incarnées par la vie et l'action de Mandela qui rencontraient un écho favorable dans le monde multilatéral: l'éthique sophistiquée de *Ubuntu* et la nécessité de concilier les contraires. Ces valeurs montraient que les vies de chacun étaient liées. La première, *Ubuntu*, excluait, dans la vision africaine du monde, l'isolement dans la vie des hommes. Ceci était reflété dans la philosophie chinoise antique, ainsi que dans les écrits d'un poète britannique, John Donne, selon lequel: «nul homme n'est une île». Avec la mondialisation, *Ubuntu* donnait à comprendre les besoins d'une société interdépendante. Deuxièmement, et en corollaire au premier point, si les personnes étaient étroitement liées, alors l'opprimeur et l'opprimé l'étaient aussi. Ceci était bien rendu par un passage de l'ouvrage de Mandela, *Un long chemin vers la liberté*, dans lequel il écrivait que sa soif de liberté pour son peuple était devenue une soif de liberté pour tous. Les valeurs d'ouverture à tous, de dialogue et d'assistance prônées par Mandela étaient essentielles pour l'OMPI. Les relations entre propriété intellectuelle et droits de l'homme étaient manifestes, la protection des droits des auteurs de productions littéraires, artistiques et scientifiques étant prévue par l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et par l'article 17 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'OMPI, qui s'efforçait de trouver un équilibre entre la nécessité de récompenser l'innovation et celle d'en partager les avantages sociaux, bénéficierait grandement des valeurs de dialogue et d'interconnexion de Mandela. Alors que les contraires séparaient les gens, l'interconnexion, telle qu'illustrée par la vie de Mandela, les rassemblait. Trois activités en cours à l'OMPI illustraient les valeurs de Mandela: les efforts constamment déployés par les États membres en vue d'élaborer un instrument international permettant d'améliorer l'accès des malvoyants aux matériels pédagogiques; les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore qui visaient à protéger les savoirs et les ressources des peuples autochtones et à récompenser la propriété locale tout en garantissant des bénéfices à tous, et le travail du Centre d'arbitrage et de médiation qui jouait le rôle de médiateur dans les litiges concernant la propriété intellectuelle.

5. Jean-Marie Ehouzou a relevé que les valeurs de Mandela étaient habilement défendues par l'Union africaine à travers son opposition aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et son engagement en faveur du dialogue dans le cadre du Groupe des sages et du Conseil de paix et de sécurité. Le Président Mandela a laissé un héritage politique caractérisé par une vision stratégique clairvoyante et une souplesse fondée sur une réelle préoccupation pour le bien-être d'autrui. Il a mis l'accent sur le danger de la polarisation raciale en politique et l'a combattue au moyen des valeurs de dialogue, d'inclusion, d'ouverture et de respect d'autrui. L'attention prioritaire accordée à autrui est la clef de la réussite de toutes les négociations et initiatives de résolution de conflits. C'est seulement par la compréhension des peurs et des besoins d'autrui que l'on peut établir un dialogue propice au rétablissement de la paix, à la réconciliation et à la reconstruction. Mandela a également lutté contre la pauvreté et comparé l'injustice de la pauvreté et de l'inégalité à l'apartheid. Pour lui, combattre la pauvreté n'est pas un acte de charité, mais de justice. Il estimait qu'aussi longtemps que la pauvreté perdurerait, il n'y aurait pas de vraie liberté. Les valeurs de Mandela étaient compatibles avec la demande d'un commerce équitable, l'annulation de la dette et l'aide aux pays pauvres.

6. Andries Nel, Vice-Ministre de la justice et du développement constitutionnel de l'Afrique du Sud, a relevé que les valeurs d'unité et de solidarité de Mandela étaient intimement liées à la notion de *Ubuntu* ou communalisme africain, dans lequel un être humain est humain à travers les autres êtres humains. Cette notion revêtait beaucoup d'importance pour la résolution des conflits, les relations raciales, l'égalité des sexes et la protection de l'enfance, ainsi que la gestion de la gouvernance et de l'économie mondiales. Adopter les valeurs qui ont guidé Mandela et les dirigeants dans leur lutte contre l'apartheid et les incorporer aux pratiques était une manière de leur rendre hommage.

IV. Discussions et résultats

7. Au cours du débat qui a suivi, d'autres déclarations ont été faites par des représentants des États membres et des groupes de la société civile. Les intervenants ont salué la décision de l'Assemblée générale de rendre hommage au Président Mandela en faisant de la date de son anniversaire, le 18 juillet, une journée internationale. Plusieurs se sont félicités de l'occasion offerte par la réunion-débat du Conseil des droits de l'homme de l'honorer et d'examiner comment ses valeurs pourraient être intégrées dans le système des Nations Unies et les autres organisations internationales, et contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Les orateurs ont exprimé l'espoir que la réunion-débat contribuerait à renforcer le dialogue international constructif, la justice, la tolérance, la paix et la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

8. Plusieurs orateurs ont noté les nombreux enseignements qui pourraient être tirés de la vie extraordinaire de Mandela et de son engagement sans faille en faveur de l'émancipation des peuples et de l'harmonie entre les races. Certains ont relevé que les valeurs de réconciliation, de paix, de liberté et d'égalité qui ont inspiré son action ont fait de sa vie publique une source continue d'inspiration pour tous les peuples. D'autres ont fait observer que ses valeurs (paix, réconciliation, non-discrimination et égalité) devraient être placées au cœur du dialogue relatif aux droits de l'homme et de leur mise en œuvre. Plusieurs intervenants ont exprimé l'espoir que la figure iconique de Mandela continuerait d'inciter les États, les organisations et les individus à travailler ensemble pour promouvoir les valeurs de réconciliation et de tolérance et pour vaincre le fléau du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

9. D'autres orateurs ont déclaré que la meilleure façon de rendre hommage à Mandela était de respecter et de promouvoir les valeurs et l'autorité qu'il représentait au jour le jour et d'intensifier les efforts pour réaliser les droits de tous sans discrimination. D'autres intervenants ont relevé que rendre hommage à Mandela était l'occasion de recenser les problèmes qui se posaient dans le domaine des droits de l'homme au XXI^e siècle et que les nations devraient combattre ensemble.

10. Des intervenants ont souhaité savoir quel rôle les organisations pouvaient jouer afin de promouvoir les valeurs de Nelson Mandela. D'autres voulaient savoir comment le Conseil des droits de l'homme pourrait promouvoir de manière plus active les valeurs de réconciliation, de paix, de liberté et d'égalité raciale, ou comment les valeurs de tolérance et de réconciliation incarnées par Mandela pouvaient être utilisées pour promouvoir les valeurs d'égalité raciale, notamment au niveau multilatéral.